

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et Initiative Anjou aident les entrepreneurs du territoire à se lancer !

Jeudi 8 février, à 9h30, au Lieu Bêta (7 avenue de l'Osier à Tiercé), Olivier CAILLEAU, Vice-Président de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) et Pierre-Jean ALLAUME, Président du Comité d'agrément Initiative Anjou, ont eu le privilège de remettre deux chèques de 10 000 € à des porteurs de projets du territoire pour les soutenir dans le démarrage de leur activité. Ce soutien financier permet à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe d'encourager l'entrepreneuriat et la création d'emplois sur son territoire, en partenariat avec Initiative Anjou.

LE DISPOSITIF « PRÊT D'HONNEUR CRÉATION TPE »

Le dispositif « prêt d'honneur création TPE » permet à des entrepreneurs en devenir, créateurs ou repreneurs d'une activité, d'obtenir un prêt à taux zéro, remboursable en 2 à 5 ans et allant de 3 000 € à 20 000 € pour se lancer. Cette somme, subventionnée notamment par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, leur permet de consolider leur business plan, d'augmenter leur apport personnel en vue de l'obtention d'un prêt bancaire et de démarrer leur activité plus sereinement.

En plus de cet accompagnement financier, les porteurs de projets rejoignent la communauté d'entrepreneurs présents au sein de l'espace de coworking du Lieu Bêta pour participer gratuitement aux ateliers (gestion du temps, visibilité digitale et communication sur les réseaux sociaux, posture d'un dirigeant...) animés au sein de ce lieu.

Sur le territoire de la CCALS, c'est le service développement économique qui assure l'accueil de ces porteurs et les accompagne dans toutes les étapes du projet, du montage du dossier au passage en comité d'agrément. Ce comité, qui statue sur l'attribution de ces prêts d'honneur, est composé d'entrepreneurs bénévoles, de conseillers bancaires, d'experts comptables, et de conseillers à la création du territoire. Ensemble, ils analysent chaque dossier et apportent leur expertise et leurs conseils aux futurs chefs d'entreprise.



Grâce à ce dispositif, la collectivité soutient son développement économique et contribue au développement de l'entrepreneuriat artisanal, commercial, industriel et au maintien de l'emploi sur son territoire.

DES PORTEURS RÉCOMPENSÉS DÉBUT 2024



En ce début d'année 2024, la CCALS a souhaité féliciter et mettre en lumière quelques porteurs qui ont récemment obtenu un prêt d'honneur lors d'une cérémonie de remise des chèques :

Claudia MAURO et Pierre BOURMAULT viennent d'ouvrir leur première micro-crèche « Jane & Harry » à Corzé, dans des locaux mis à disposition par la commune en attendant la construction de leur propre bâtiment. Ils accueillent depuis septembre 2023 une dizaine d'enfants chaque jour, de 7h30 à 19h.
Prêt obtenu : 10 000 € | <https://creche-janeetharry.com/>

Rémi BALOIN, grand fan de jeux de société, a décidé de partager sa passion en créant son entreprise de vente à domicile « La Carte Dés Jeux ». Basé à Etriché, il propose des réunions à domicile de découverte et initiation aux jeux. Du jeu de plateau familial aux traditionnels jeux de cartes en passant pas les jeux en bois, il y en a pour tous les goûts, et tous les âges.
Prêt obtenu : 10 000 € | Facebook : « La Carte dés jeux » | lacartedesjeux@gmail.com

Plus d'information sur les prêts d'honneur Initiative Anjou : <https://www.initiative-anjou.com/>

Pour solliciter un prêt sur le territoire Anjou Loir et Sarthe, contactez le service développement économique conomie@ccals.fr

- contact -

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
Agathe BAUDINOT
Chargée de mission développement économique
06 43 24 43 38 | agathe.baudinot@ccals.fr